

Sommaire exécutif

L'Examen Périodique Universel (UPR) a fait l'objet d'une grande attention depuis sa création en 2008, ceci dû à son emphase sur les Etats questionnant d'autres Etats membres sur leurs situation en matière de droits de l'homme. Aujourd'hui encore, il est trop tôt pour évaluer complètement l'efficacité du mécanisme avant la fin du premier cycle d'examens (48 pays ont encore à être examiné au Conseil des Droits de l'Homme). Toutefois, des tendances notables se sont déjà dégagées.

Ce rapport-ci fait une estimation du statut des droits des enfants dans les 7 premières sessions de l'UPR (rapport sur 112 pays), en examinant les pays auxquels on s'adresse et quelles parties des droits des enfants sont privilégiées et lesquelles sont négligées. Le rapport se penche aussi sur les expériences que les Organisations non gouvernementales (ONG) ont eues dans l'utilisation de l'UPR, entraînant des succès et des défis affrontés par une large gamme d'organisations des droits de l'enfant.

Les découvertes essentielles incluent:

Le statut des droits de l'enfant dans l'UPR

- **Une mention sur 5 ciblée sur les droits de l'enfant:** Un cinquième environ des points abordés dans le processus de l'UPR est ciblé sur les droits de l'enfant, mais est-il vraiment satisfaisant que ce que l'on consacre aux enfants soit coupé des autres droits humains? De plus, les interrogations mises en lumière dans ce rapport augmentent les inquiétudes sur lesquelles des question sont abordées de manière adéquate et lesquelles ne le sont pas.
- **Les Etats évitent les questions plus controversées:** les états ont tendance à se concentrer sur les questions plus douces, acceptent, principalement les questions portant sur l'éducation et la santé, et négligent, ou rejettent les recommandations sur des sujets plus controversés, comme les châtiments corporels ou la justice pour mineurs.
- **Les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer:** les ONG sont à la traîne des corps des Nations Unies et de ses Etats Membres dans l'étendue de leur intérêt pour les droits des enfants dans l'UPR. Avec des Etats montrés du doigt pour éviter les sujets les plus controversés, les ONG ont vraiment un rôle important à jouer pour embrasser l'éventail entier des questions sur les droits des enfants et faire en sorte que des questions négligées soient mises en avant à l'ordre du jour.

Les expériences des ONG à travers l'usage de l'UPR

Le CRIN (Réseau international des Droits de L'Enfant) a interviewé un certain nombre d'organisations axées sur les droits des enfants, en outre des organisations internationales, nationales, l'ensemble des médiateurs, des corps académiques, afin de récolter leurs expériences dans leur engagement à tous les stades du processus de l'UPR, depuis la présentation du rapport précédent l'examen et les activités de lobbying, jusqu'aux stratégies suivant l'examen lui-même.

- Découvertes essentielles ressortant de l'examen :
- **Aujourd'hui encore, les ONG continuent à apprendre sur l'UPR:** comme l'UPR diffère,

dans son existence, des mécanismes des Nations Unies, dans un grand nombre de domaines, les ONG sont encore, d'une certaine manière, en train de chercher leurs marques.

- **Deux perspectives différentes:** il existe une nette distinction entre celles qui s'engagent au niveau de Genève (principalement les ONG internationales) et celles qui sont loin de Genève (les ONG nationales entre autres). Avoir une représentativité basée à Genève permet à des organisations de combiner rapports de présentation et lobbying. Pour des raisons évidentes, ce n'est pas souvent une option pour une ONG nationale.
- **L'UPR comme outil de plaidoyer supplémentaire:** un certain nombre d'organisations faisait allusion au besoin de traiter l'UPR comme un outil de plaidoyer qui complète leur travail quotidien. L'UPR était souvent vue comme renforçant le travail juridique réalisé en relation avec la Convention sur les Droits de l'Enfant, par exemple.
- **De plus grands avantages à s'engager avec l'UPR:** bon nombre d'avantages internes et externes sont ressortis de l'examen, particulièrement le rapport des ONG nationales montrant comment l'UPR les aide à construire des alliances avec la communauté plus vaste des droits de l'homme.

Ce rapport particulièrement orienté procure aux organisations, à la fois celles qui ont déjà soumis des rapports à l'UPR et celles explorant les opportunités de s'engager dans ce mécanisme pour la première fois, une présentation actualisée des orientations de l'examen et une série de conseils pratiques pour utiliser l'UPR.

Le rapport attire aussi l'attention sur les rapports pays par pays du CRIN, rapports basés sur des données extraites du processus de l'UPR, et sur plusieurs zones de recherche à venir qui pourraient être utiles pour des organisations appartenant à la communauté des droits de l'enfant, qu'elles cherchent ou non à utiliser le mécanisme en question.

Un point crucial qui émerge de cette recherche est le besoin pour la communauté des droits de l'enfant de travailler ensemble et de partager des informations sur leurs expériences avec l'UPR. Beaucoup d'organisations ont développé leurs propres stratégies, des gammes d'outils et d'évaluations, et ont récolté une certaine dose de "savoir" qui pourrait bénéficier à beaucoup d'organisations plus petites et moins expérimentées dans le monde. Ceci est un cri de ralliement du CRIN à tous ses membres et partenaires!